

Saint-Tropez, le 5 novembre 2009



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2009

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le mercredi 4 novembre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le mercredi 28 octobre 2009

Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. GIRAUD, Mmes CHAIX, ANSELMI,
M. BOUMENDIL, Adjoint.

Mme CASSAGNE, M. PREVOST ALLARD, Mmes GIBERT, SERRA,
M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD,
M. PERVES, Mmes BROCARD, PAPAZIAN, M. CARBONEL, M. MEDE,
Mme GUERIN, M. CHAUVIN, Mmes COURCHET, BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. RESTUITO à M. GUIBOURG
Mme SERDJENIAN à Mme SIRI
M. PETIT à Mme CHAIX
M. PERRAULT à M. TUVERI
M. PEPINO à Mme COURCHET

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance.

2009 / 202

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

2009 / 203

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 octobre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2009.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2009 est adopté à L'**UNANIMITE** moins trois voix (*Madame Vérane Guérin, M. Christian CHAUVIN et Madame Patricia BARASC*)

2009 / 204

Convention pour occupation temporaire du domaine public des hôtels « Byblos », « Pan Deï Palais », « Yaca », « Le Baron », « Les Palmiers » et « L'Hermitage ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la modification temporaire de l'affectation d'une partie de cette propriété communale afin de permettre une utilisation privative,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les hôtels « LE BYBLOS », « LE PAN DEÏ PALAIS », « LE YACA », « LEBARON B. LODGE », « LES PALMIERS » et « L'HERMITAGE ».

PRECISE que ces recettes seront encaissées à l'article 7338 de la section de fonctionnement du budget communal.

NOTA : Mmes GUERIN et COURCHET, ne prennent pas part au vote.

VOTE : 27 pour

2009 / 205

Protocole d'accord transactionnel avec la société « Chenue ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avoir pris connaissance du projet d'accord transactionnel,**

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit protocole à intervenir entre la Commune et la société CHENUE,

DIT que les crédits nécessaires figurent au chapitre 011, article 6241 du budget communal.

VOTE : Unanimité

2009 / 206

Travaux de réhabilitation de l'immeuble 1 rue de la Ponche.

Le Conseil Municipal,
Après l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de l'avenant n° 1 en plus value à intervenir avec la Société SOMOTHERM concernant le lot n°7 « Plomberie sanitaires » du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble n°1 rue de la Ponche pour un montant de 3 615,00 € HT portant le montant du marché initial à la somme de 7 766,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces de l'avenant n°1 à intervenir avec la Sté SOMOTHERM,

INSCRIT les dépenses correspondantes au programme 1084, chapitre 23, article 2313, de la section investissement du budget communal.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 207

Location de matériel et motifs pour les illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'attribution du marché de location de matériel et de motifs pour les illuminations des rues et places de la ville à la société BLACHERE ILLUMINATION SAS pour un montant de 111 489,30 € HT pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant passer et signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché,

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23, article 2313, fonction 0201 du Budget de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 208

Location de matériel et motifs pour la mise en lumière architecturale.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'attribution du marché de location de matériel et de motifs pour la mise en lumière architecturale de certains bâtiments de la ville à la société SERRADORI pour un montant de 87 718 € HT pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23, article 2313, fonction 0201 du Budget de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 209

Réhabilitation complète des voiries et des réseaux divers des rues de la vieille ville. Autorisation de signature des marchés.

**Le Conseil Municipal,
Après l'exposé de Monsieur le Maire,**

ATTRIBUE le marché de travaux de réhabilitation complète des voiries et des réseaux des rues de la vieille ville pour le lot n°1 « VRD » au groupement d'entreprises CMME/CARDAILLAC/URBA pour un montant de 1 924 781,00 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) et pour le lot n°2 « Eclairage Public » à l'entreprise CARDAILLAC pour un montant de 47 041 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer les marchés et toutes pièces à intervenir,

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23, Article 2315, opération 1136, budget Commune.

VOTE : Unanimité

2009 / 210

Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires. Approbation d'une subvention du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide :**

D'APPROUVER l'aide financière du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer pour un montant de 33.000 euros portant sur les projets de ports de plaisance exemplaires ;

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ;

D'INSCRIRE la recette pour partie au Budget du Port (Port du Pilon) et pour partie au budget de la commune (Baie des Canebiers), article et chapitre correspondants.

VOTE : Unanimité

2009 / 211

Débat d'Orientations Budgétaires. Exercice 2010.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avis favorable de la Commission « Travaux – Finances & Administration Générale » du 21 octobre 2009,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2010 intervenu ce jour, concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes de l'Assainissement, du Port, du service des Transports Publics Urbains et de la Construction des Caveaux au Cimetière.

2009 / 212

Passation d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var – Exercices 2010 à 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les actions jeunesse et petite enfance de la commune de Saint-Tropez pour les exercices 2010 à 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Var pour ces mêmes exercices,

PRECISE que la recette sera encaissée, en partie sur le budget principal Commune (fonctionnement du centre aéré et du CLSH), en partie sur le budget du CCAS (fonctionnement du Multi Accueil petite enfance).

VOTE : Unanimité

2009 / 213

Fixation des tarifs d'occupation du domaine public. Exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 octobre 2009.

FIXE les tarifs des droits de place et de voirie au titre de l'exercice 2010,

MODIFIE les zones tarifaires,

PRECISE que ces recettes seront encaissées aux articles 707321, 7336 et 7338 de la section de fonctionnement du budget.

**VOTE : 27 Pour
2 Abstentions (Mme GUERIN et M. CHAUVIN)**

2009 / 214

Réactualisation des tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi du 15 juillet 1975, Vu la loi du 13 juillet 1992,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 21 octobre 2009 :

DECIDE d'appliquer la redevance spéciale pour les déchets non ménagers au titre de l'exercice 2010 en appliquant un abattement de **32 %** sur le coût du service,

REACTUALISE, pour ce faire, de **2,5 %** les différents tarifs de cette redevance,

RAPPELLE que les professionnels pourront éventuellement faire appel à une entreprise privée en lieu et place du service communal pour tout ou partie de ce service,

PRECISE que la recette sera encaissée au chapitre 70, article 70613, fonction 8120 de la section de fonctionnement du Budget communal.

VOTE : Unanimité

2009 / 215

Décision modificative n° 4 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune. Exercice 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, Finances et Administration générale » du 21 octobre 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal Commune, exercice 2009.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 216

Fixation des tarifs et des modalités d'exploitation des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration Générale » en date du 21 octobre 2009,

RECONDUIT à l'identique les modalités de fonctionnement des parcs de stationnement,

PRECISE que la gestion des cartes d'abonnement du Môle Jean Réveille sera reprise à compter du 1^{er} janvier 2010 par le service des parcs de stationnement,

ENTERINE la reconduction des tarifs 2009 en 2010, à l'exclusion des tarifs d'abonnement de la carte C,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer les conventions avec les loueurs de Saint-Tropez.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 217

Réactualisation au 1^{er} janvier 2010 des redevances perçues dans le cadre de l'exploitation du Port.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Maritimes en date du 6 octobre 2009,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 octobre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances – Administration Générale » en date du 7 octobre 2009,

DECIDE d'actualiser l'ensemble des tarifs de 2,5%, détaillés dans le catalogue d'outillage public du Port à compter du 1^{er} janvier 2010,

PRECISE que ces recettes seront encaissées sur le budget annexe du Port.

VOTE : *Unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI